

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°13

OBJET : FINANCES LOCALES

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS VERT – TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES HÔTEL DE VILLE

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 mars**.

Étaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Catherine CAMI
M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Monsieur Kewar CHEBANT expose :

L'Hôtel de Ville dans lequel nous siégeons aujourd'hui n'a pas fait objet de rénovation depuis de nombreuses années. La partie la plus récente livrée en 1985 et qui héberge une grande partie des services administratifs de la Ville n'a jamais été rénovée.

Depuis 2021, la Ville a débuté un projet global de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.

Les travaux déjà réalisés consistent :

- au changement de la grande majorité des éclairages par des LED ;
- au remplacement de toutes les huisseries du bâtiment ancien par du double vitrage ;
- au remplacement d'une partie des huisseries de la partie administrative pour des huisseries plus modernes limitant les ponts thermiques.

La prochaine étape consistera à remplacer l'ensemble des huisseries d'origine ainsi qu'à refaire la toiture terrasse ; isolation et étanchéité.

Suite à la rénovation de la toiture, nous projetons d'y implanter des panneaux solaires photovoltaïques qui pourront alimenter les consommations de l'ensemble du parc de la Mairie ; le surplus pouvant être revendu. Une étude en cours nous permettra de définir la puissance et les modalités d'implantation de ces panneaux.

Cette démarche de rénovation énergétique s'appuie notamment sur la réglementation dite « décret tertiaire » qui oblige à réaliser des économies d'énergies substantielles dans les locaux tertiaires de plus de 1000 m² (40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 sur la base d'une année référence à définir entre 2010 et 2019).

Les travaux d'un montant 802 500 € TTC de (668 750 € HT) sont inscrits au budget 2023 et peuvent bénéficier d'un financement au titre du Fonds Vert à hauteur maximale de 80 % du montant hors taxes du projet, soit 535 000 €.

Le solde des travaux étant financés par l'autofinancement communal soit 133 750 €.

Tableau du budget prévisionnel de l'opération :

POSTES DE DEPENSES	COUT HT	REALISATION
ETUDE ENERGETIQUE	10 000 €	févr-22
HUISSERIE BATIMENT ANCIEN	75 000 €	janv-22
HUISSERIE BATIMENT ADMINISTRATIF PARTIE 1	39 200 €	janv-23
RELAMPING	19 300 €	sept-21
sous total 1	143 500 €	
HUISSERIE BATIMENT ADMINISTRATIF PARTIE 2	360 000 €	2023
RENOVATION TOITURE	200 000 €	2023
BUREAU DE CONTRÔLE (1%)	5 600 €	2023
COORDO SPS (0,5%)	2 800 €	2023
sous total 2	568 400 €	
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	90 000 €	2024
MAITRISE D'ŒUVRE	9 000 €	2023-2024
BUREAU DE CONTRÔLE (1%)	900 €	2024
COORDO SPS (0,5%)	450 €	2024
sous total 3	100 350 €	
COUT TOTAL	812 250 €	
MONTANT HT DES TRAVAUX SOUMIS AU FINANCEMENT FONDS VERT (Sous-total 2 + 3)	668 750 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2334-42

VU le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que ces travaux seront inscrits au budget primitif principal de 2023

CONSIDÉRANT que ces travaux sont éligibles à ce fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales

DÉCIDE

Article 1 : De déposer en 2023 un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier et à fournir tout document complémentaire qui serait sollicité par les services de l'État.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, acte ou convention qui se rapporterait à l'attribution de cette aide financière.

Article 4 : De prévoir cette subvention sur le budget principal de la Ville de l'exercice 2023 Chapitre 13 - Article 1321.

VOTANTS : 35
POUR : 35
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nadia BENJELLOUN-MACALLI



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,
Clément ROSSIGNOL PUECH

